



Terre de Football

Impasse Claude Bertholet Z.I.Nord BP 246 61007 ALENCON Cédex-
Tél. 02 33 81 77 22 Fax : 02 33 27 58 89 E-mail : president@footorne.fff.fr

COMMISSION	Gestion des Compétitions
REUNION DU	lundi 04 mai
PROCES-VERBAL	
Présents :	<u>BAILLARD</u> Patrick – <u>BLANCHETIERE</u> – <u>DUPRE</u> Jacques – <u>FELDHOFFER</u> Romain – <u>LEGRAIN</u> Jacky – <u>LEPROVOST</u> Joël –
Excusés :	Jean - BONNEVILLE - Serge DUTHEIL Didier – LE CAIGNEC Gérard- PESCHET Guy

Du fait des circonstances de la pandémie, cette réunion a eu lieu en visio-conférence à 11h00.

CLASSEMENTS

Après avoir exécuté les directives du COMEX stipulées par le Procès-Verbal du 16 avril dernier, en tenant compte des règlements spécifiques de la Ligue et du District de l'Orne, de l'annexe 9 (Départage des équipes) et de l'annexe 7 (Obligations des clubs), la commission délibère sur ce dernier point : clubs en infraction du fait des obligations d'engagement d'équipes supplémentaires en D1 et D2.

Ces clubs ont été cités dans le PV n°4 de la commission Gestion des Compétitions mis en ligne le 17 octobre 2019.

Il en résulte que des clubs de D2, à ce jour, sont toujours en infraction pour la deuxième année consécutive, 1 point au classement leur sera retiré : US COUTERNE/HALEINE TF - US FRENES/MONTSECRET - US LE THEIL - FL SEGRIE FONTAINE

En tenant compte de tous ces critères, les classements vont être présentés au Comité de Direction pour validation.

Ils seront mis en ligne dès lors que la Ligue en donnera l'autorisation.

Ces présents classements seront susceptibles de recours suivant les règles spécifiées dans le PV du Comité Direction affichant ces dits classements.

COMPOSITIONS du nombre d'équipes par niveau

Suite à la décision du COMEX (Comité exécutif de la FFF), PV du 16 avril 2020, confortant les montées prévues dans les règlements de chaque District mais ne voulant qu'une seule descente par groupe, il en résulte, pour l'Orne, que la **D1** est à 24 équipes, la **D2** se trouve à 27 équipes et la **D3** à 37 équipes, la **D4** ne comportant plus que 40 équipes.

Nous aurions pu laisser ces niveaux tels quels avec des groupes disparates. A l'unanimité moins une abstention, il a été préféré de les harmoniser en laissant la **D1** à 2x12 équipes, de mettre la **D2** à



Terre de Football

Impasse Claude Bertholet Z.I.Nord BP 246 61007 ALENCON Cédex-
Tél. 02 33 81 77 22 Fax : 02 33 27 58 89 E-mail : president@footorne.fff.fr

2x14 équipes pour laisser la **D3** à **3x12** équipes. En termes de nombre de journées de championnat de toute façon, quel que soit les groupes à 13 ou 14 équipes, il en fallait 26.

Ce choix permet une montée supplémentaire de D3 au bénéfice du meilleur troisième au classement en tenant compte des calculs au quotient.

La commission souhaite, saison 2021/2022, revenir aux compositions initiales des groupes et met en garde les clubs : **des descentes supplémentaires seront effectives à l'issue de la prochaine saison.**

AVIS en R3 sur le nombre d'équipes du groupe E Ornaïs

Suite aux décisions du COMEX, les 10 groupes de R3 se retrouvent à 124 équipes pour 120 : 4 groupes devront être à 13 équipes. A l'unanimité la commission préfère que le groupe **E** ne soit composé que de **12** clubs Ornaïs.

Ces deux dernières propositions vont être soumises au Comité de Direction de ce lundi 04 mai pour validation.

Président et secrétaire de séance : J. Blanchetière

Côté pratique

Dans les tableaux des classements, certaines colonnes ont été ajoutées, Il faut comprendre par :

Péna (pénalité) : nombre de point(s) enlevé(s)

Pour raison administrative, tel non-paiement caisse péréquation

Pour raison des obligations, tel défaut d'engagement d'équipe U7 à Seniors

PP0 (Par Point zéro) : nombre rencontre(s) à zéro point pour l'Orne (- 1 pt au niveau Ligue)

Pour raison sportive suite à décision de ladite commission

Pour retrouver les différents PV du **COMEX** (**CO**mité **EX**écutif de la FFF) et de la **LFA** (Ligue Football Amateur),

Il faut (site Ligue ou District) cliquer sur l'onglet **FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL** > **FFF** > **Procès-Verbaux** et cliquer sur la saison en cours 2019/2020. Vous aurez dans '**Comité Exécutif**' et dans '**Bureau Exécutif de la LFA**' les PV traitant des différentes décisions.